

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZOTIQUE

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

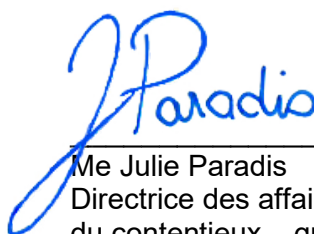
La Municipalité de Saint-Zotique a, le 21 février 2023, adopté la résolution numéro 2023-02-035, intitulée « Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) – Changement de nom et de régime municipal », demandant au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de changer le nom de la municipalité en celui de « Ville de Saint-Zotique » et de décréter le changement de régime afin qu'elle soit dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19).

Toute personne peut, dans les trente (30) jours suivant la publication de l'avis, faire connaître par écrit au ministre son opposition à la demande de changement de nom et de régime.

Les oppositions doivent être transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation à l'adresse suivante :

Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

DONNÉ À SAINT-ZOTIQUE, CE 15^e jour du mois de mars, deux mille vingt-trois.



Me Julie Paradis
Directrice des affaires juridiques et
du contentieux – greffière adjointe